



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
06 JUIL. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°353/2020

**OBJET :** Garde  
républicaine

**Membres :** 18

**Présents votant :** 7

**Pouvoirs :** 2

L'an deux mille vingt, et le 25 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 11 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

**PRESENTS** votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Éric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

**POUVOIRS**

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Le lac du Salagou est le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac. Classé depuis 2003 pour ses paysages exceptionnels, il attire plus de 300 000 visiteurs par an. Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs, le Département a validé, par délibération, le 22 mai 2017, un Règlement d'utilisation pour le Domaine Départemental du Salagou. Le SMGS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié sur le Domaine Départemental, il rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou.

Affichée le :

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur le Domaine Départemental du Salagou et faire respecter le Règlement d'utilisation du domaine Départemental du Salagou, le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault propose de faire venir une patrouille de la Garde Républicaine de mi-juillet à fin août.

Le Département a voté le versement d'une participation de 1258€ au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour qu'il apporte une aide logistique au Groupement de Gendarmerie.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

#### **AUTORISE**

- à signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 1258€.
- à payer une partie des dépenses relatives au soutien de la Garde Républicaine.

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 25 juin 2020



Syndicat Mixte Grand Site  
Salagou - Cirque de Mourèze  
16 Avenue Raymond Coste  
34500 Clermont l'Hérault  
M. PASSIEUX